

ANNEXE 2
ALLOCATION TEMPORAIRE DE LOGEMENT (ALT2)
Calcul de l'aide provisionnelle

Envoyé en préfecture le 09/10/2024

Reçu en préfecture le 09/10/2024

Publié en ligne le 11/10/2024

ID : 040-200009868-20241001-20241001DB05-DE



Année	2024
Nom et coordonnées du gestionnaire de l'aire	COMMUNAUTE DE COMMUNES MAREMNE ADOUR COTE SUD
Désignation de l'aire	Soustons : La Tortue
Nombre de places conformes aux normes techniques (prévues par le décret n 2001 - 569 du 29 juin 2001)	35

Montant de l'aide ALT2 provisionnelle				
	Nombre de places conformes disponibles retenu (1)	Montant mensuel de la part fixe	Taux d'occupation mensuel prévisionnel (2)	Montant mensuel provisionnel de la part variable
Janvier	35	1 977,50	87 %	2 312,68
Fevrier	35	1 977,50	92 %	2 445,59
Mars	35	1 977,50	87 %	2 312,68
Avril	35	1 977,50	92 %	2 445,59
Mai	35	1 977,50	112 %	2 977,24
Juin	10,16	574,04	71 %	547,87
Juillet	33,83	1 911,40	94 %	2 415,23
Aout	35	1 977,50	84 %	2 232,93
Septembre	35	1 977,50	87 %	2 312,68
Octobre	35	1 977,50	89 %	2 365,84
Novembre	35	1 977,50	90 %	2 392,43
Décembre	35	1 977,50	90 %	2 392,43
Total	394	22 260,44	90%	27 153,17

Moyenne des taux d'occupation mensuels retenus	90 %
Montant annuel retenu pour la part fixe	22 260,44
Montant annuel provisionnel pour la part variable	27 153,17
Total annuel provisionnel	49 413,61
Montant mensuel provisionnel à verser (douzième à verser par la CAF)	4 117,80

(1) places conformes disponibles par mois : vous indiquerez un nombre de places pondéré si toutes les places ne sont disponibles qu'une partie du mois (voir mode de calcul dans exemple ci-dessous) - Si l'aire est fermée intégralement sur une période, les places sont par nature indisponibles et le montant fixe n'est pas alloué.

(2) : taux mensuel prévisionnel = moyenne des taux mensuels effectifs de 2022 et 2023